

Attestation (登校届)

(À remplir par le parent ou médecin si besoin)

※保護者または必要時医師が記載

À remettre au service Vie-scolaire le premier jour de retour à l'école. 登校初日に vie-scolaire へ提出してください。

Date : ____ / ____ / ____

☐ **Classe** (クラス): _____

☐ **Nom de l'élève** (氏名フランス語表記) : _____

☐ **Maladie** (病名) : _____

☐ **Période d'absence** (欠席期間) :

Du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____

☐ **Informations supplémentaires** (その他の必要事項):

.....
.....
.....

☐ **Nom de l'établissement médical où le diagnostic a été établi** (医療機関名) :

☐ **Numéro de téléphone de l'établissement** (電話番号) :

☐ **Nom du parent/tuteur légal** (保護者 署名) :

L'école est un lieu de mixité où les enfants et les élèves passent de longues heures en groupes. Professionnels, élèves et parents, chacun doit faire en sorte d'être vigilant pour prévenir l'apparition et la propagation de maladies infectieuses au sein de l'établissement. Nous vous remercions par avance pour votre coopération.

Voici les situations dans lesquelles il ne faut pas venir à l'école :

- **Fièvre** : en cas de température corporelle supérieure à 37,5°C.
 - Un élève qui est renvoyé à domicile avec de la fièvre doit attendre 24 heures après la fin de la fièvre avant de pouvoir revenir à l'école.
- **Diarrhée et vomissements** : en cas d'épisodes répétés de diarrhées ou de vomissements.
 - Vous devez être exempt de ces symptômes pendant 24 heures avant de pouvoir retourner à l'école.
- **Symptômes grippaux ou de rhume** : en cas de forte toux, d'un écoulement nasal, de maux de gorge ou de maux de tête accompagnés de fatigue.
- **Rougeurs ou démangeaisons oculaires, éruption cutanée, maux de gorge intenses ou toux persistante** : Si vous présentez ces symptômes, il est possible qu'il s'agisse d'une infection. Veuillez consulter un médecin avant de vous rendre à l'école.

Maladies avec période d'éviction scolaire (prévue par la loi japonaise)

En cas de diagnostic médical d'une des maladies suivantes, veuillez contacter l'école par e-mail ou par téléphone. Veuillez respecter le temps d'éviction scolaire et remplir l'attestation de retour par un parent ou un tuteur légal.

	Maladie	Temps d'éviction scolaire prévu par la loi
2	COVID-19 (Corona, コロナ)	<u>Au moins 5 jours</u> après les premiers symptômes (et attendre 24h après la fin de la fièvre)
	Grippe (Influenza, インフルエンザ)	<u>Au moins 5 jours</u> après les premiers symptômes (et attendre 48h après la fin de la fièvre)
	Coqueluche (Pertussis, 百日咳)	Pendant toute la durée du traitement médical
	Rougeole (Measles, 麻疹)	Jusqu'à 3 jours après la fin de la fièvre
	Oreillons (Mumps, おたふく かぜ)	<u>Au moins 5 jours</u> après les premiers symptômes (et attendre une amélioration significative)
	Rubéole (Rubella, 風しん)	Jusqu'à la disparition de l'éruption cutanée
	Varicelle (Chickenpox, 水痘)	Jusqu'à ce que toutes les lésions cutanées aient séché et que la croûte se forme
	Fièvre pharyngo-conjonctivale (Pharyngoconjunctival fever, 咽頭結膜熱)	Jusqu'à 2 jours après la disparition des principaux symptômes
	Tuberculose (Tuberculosis, 結核)	Jusqu'à ce que le médecin confirme l'absence de risque de transmission
	Méningite à méningocoque (Meningococcal infection, 髄膜炎菌性髄膜炎)	
3	Gastro-entérite virale ou bactérienne, infection à streptocoques, herpangine, maladie pieds-mains-bouche, érythème infectieux, kérato-conjonctivite épidémique, infection à mycoplasmes, virus respiratoire syncytial (VRS), zona, etc...	Jusqu'à ce que le médecin confirme l'absence de risque de transmission